



## DECISION N° 91/2020

Annule et remplace la décision n°90/2019

### DELEGATION DE SIGNATURE

#### LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER

- . **Vu** les articles L6143.7 et D6143.33 à D6143.35 du Code de la Santé Publique;
- . **Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- . **Vu** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- . **Vu** la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- . **Vu** le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- . **Vu** le Décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- . **Vu** la convention de direction commune du 20 janvier 2012 entre le Centre Hospitalier de PERIGUEUX et le Centre Hospitalier de LANMARY,
- . **Vu** la convention de direction commune du 2 novembre 2015 entre le Centre Hospitalier de PERIGUEUX, le Centre Hospitalier de LANMARY, le Centre Hospitalier de SARLAT et le Centre Hospitalier de DOMME ;
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Monsieur Thierry LEFEBVRE Directeur des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;
- . **Vu** l'organigramme de direction en vigueur;

## DECIDE

**Article 1** : en cas d'absence de Monsieur **Thierry LEFEBVRE**, Directeur des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME, délégation de signature est donnée pour le Centre Hospitalier de LANMARY à :

- **Madame Sophie LAMOUREZ, Attachée d'Administration Hospitalière ;**
- **Madame Marie AGUILAR, Attachée d'Administration Hospitalière ;**

**Article 2** : **Madame Sophie LAMOUREZ, Attachée d'Administration Hospitalière et Madame Marie AGUILAR, Attachée d'Administration Hospitalière**, reçoivent délégation permanente de signature de tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion, le fonctionnement et l'organisation du Centre Hospitalier de LANMARY.

Les délégués tiennent le Directeur informé des actes, signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

**Article 3** : Dispositions relatives aux domaines délégués pour chaque délégué :

- **Madame Sophie LAMOUREZ, en charge des finances et de l'analyse de gestion :**
  - Gestion courante des actes relatifs aux Affaires Financières et analyse de gestion
  - Ordonnancement des dépenses et des recettes de l'ensemble des budgets de l'établissement
  - Affaires budgétaires et financières
  - Contentieux relevant de ce domaine
  - Gestion et suivi administratif des séjours et de la Facturation
  - Gestion des malades et des personnes hébergées
  - Tout document relatif à la préparation, à la passation, à l'exécution et au suivi des achats.
  - Contentieux relevant de ce domaine,
  - Bons de commandes et ordres de service imputables à la section d'investissement concernant le plan d'achat et d'investissement,
  - Marchés de fournitures et de services dont la signature peut être déléguée par le Directeur,
  - Préparation des mémoires déposés devant les différentes juridictions,
- **Madame Marie AGUILAR, en charge des ressources humaines médicales et non médicales :**
  - Recrutements et formation
  - Gestion des affaires courantes et Paye
  - Suivi budgétaire du T.1
  - Dialogue social et vie des instances
  - Gestion de la carrière et protection sociale

**Article 4** : Les documents devront être présentés à la signature avec la mention suivante :

Pour le Directeur et par délégation,

Fonction du délégataire

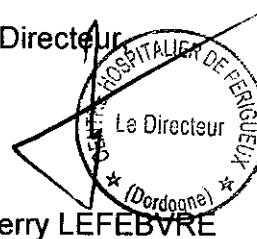
Nom et prénom du délégataire

**Article 5** : La présente décision prend effet à compter du 8 janvier 2020.

Elle sera communiquée au Président du Conseil de Surveillance et consultable sur le site internet des Centres Hospitaliers de Périgueux et de Lanmary.

Périgueux, le 7 janvier 2020

Le Directeur



Thierry LEFEBVRE